



PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2018

SÉANCE ORDINAIRE

1. PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS: **M. Bruno Roy**
 M. Gérard Desjardins
 M. Rodrigue Ouellet
 M. Denis Blanchette
 M. Gervais Parent

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 18-213** Tout en laissant le point varia ouvert,
 Proposé par monsieur Gérard Desjardins
 Appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
 et unanimement résolu :
 QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2018

- 18-214** Proposé par monsieur Gervais Parent
 Appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
 et résolu unanimement :
 QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2018.

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

- 18-215** Proposé par monsieur Rodrigue Ouellet
appuyé par monsieur Gervais Parent
QUE les membres du Conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes du
mois de NOVEMEBRE 2018 d'une somme de **71 692.42\$**

CERTIFICAT ET DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée secrétaire-trésorière, certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice 2018 de la municipalité pour effectuer le paiement des comptes du mois.



Josette Bouillon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT DE DOCUMENTS AUX ÉLUS

Rapport financier de novembre 2018

LOCATIONS DE LA SALLE MUNICIPALE

Construction Mitissienne inc. / Michel Gagnon

- 18-216** Proposé par monsieur Bruno Roy
Appuyé par monsieur Denis Blanchette
Et résolu unanimement :
QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise la location de la salle municipale à la
Construction Mitissienne inc., le 15 décembre prochain pour une soirée avec ses employés.

Si consommation de boissons alcoolisées, un permis de réunion devra être demandé à la régie
des alcools, des courses et des jeux (RACJ).

Si musique, un droit devra être payé à la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs
de musique (SOCAN).

LOCATION : 100.00\$
SOCAN : selon le tarif en vigueur

Mme Dana Michaud

18-217 Proposé par monsieur Bruno Roy
Appuyé par monsieur Gervais Parent
Et résolu unanimement :
QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise la location de la salle municipale à Mme Dana Michaud, le 22 décembre prochain pour une fête familiale.

Si consommation de boissons alcoolisées, un permis de réunion devra être demandé à la régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ).

Si musique, un droit devra être payé à la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN).

LOCATION : 100.00\$
SOCAN : selon le tarif en vigueur

Mme Kathleen Michaud

18-218 Proposé par monsieur Bruno Roy
Appuyé par monsieur Gérard Desjardins
Et résolu unanimement :
QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise la location de la salle municipale à Mme Kathleen Michaud, le 28 décembre prochain pour une réunion familiale.

Si consommation de boissons alcoolisées, un permis de réunion devra être demandé à la régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ).

Si musique, un droit devra être payé à la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN).

LOCATION : 100.00\$
SOCAN : selon le tarif en vigueur

DEMANDE D'EMPLOI

M. Nathan Parent

Messieurs Denis Blanchette et Gervais Parent déclarent avoir un conflit d'intérêts du fait que monsieur Nathan Parent est un neveu, ils s'abstiennent de participer aux délibérations et de voter.

18-219 Proposé par monsieur Gérard Desjardins
Appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet

Et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la demande d'emploi de monsieur Nathan Parent pour un poste de chauffeur et de mécanique;

QUE M. Parent est engagé à temps partiel (sur appel) comme troisième (3^e) chauffeur;

QUE le salaire est déterminé selon la grille des salaires adoptée par le conseil;

QUE M. Steeve Michaud, chauffeur informera M. Parent de la logistique reliée à cet emploi, le moment opportun.

VENTE DE LUMIÈRES DE RUE

18-220 Il est proposé par monsieur Gérard Desjardins

Appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet

Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de monsieur Steeve Michaud de Les Hauteurs pour l'achat de lumières de rue.

Offre : 50\$ pour le lot

6. MRC DE LA MITIS

Adjudication d'un mandat au service d'aménagement de la MRC de La Mitis

18-221 Il est proposé par monsieur Bruno Roy

Appuyé par monsieur Gérard Desjardins

Et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise l'octroi d'un mandat au service d'aménagement à la MRC de La Mitis afin de préparer des modifications au plan d'urbanisme et du règlement de zonage.

Compte-rendu de monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. GARAGE MUNICIPAL

L'As du camion 2000 Inc. / Camion Inter 2008

18-222 Proposé par monsieur Rodrigue Ouellet

Appuyé par monsieur Bruno Roy

Et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise l'achat et la pose d'un *cooler* à l'huile pour le camion Inter chez l'As du camion 2000 inc. Prix : de 2 500\$ plus taxes.

Techno Pneu Inc. / Camion Western Star

- 18-223** Proposé par monsieur Bruno Roy
Appuyé par monsieur Gérard Desjardins
Et résolu unanimement :
QUE le conseil autorise l'achat de deux (2) pneus et installation chez Techno Pneu inc.
Prix : 1 800\$ plus taxes

9. SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1

- 18-224** **ATTENDU QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par monsieur Bruno Roy
Appuyé par monsieur Denis Blanchette
Et résolu unanimement :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$;

Que la municipalité autorise madame Josette Bouillon à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

10. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT VAL-GARNIER /AUTORISATION DE PAIEMENT

- 18-225** Dans le cadre du volet 2 « soutien aux organismes communautaires locaux »;

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Gérard Desjardins
et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de 1 500\$ au comité de développement Val-Garnier afin de soutenir le fonctionnement de base du comité pour l'année 2018.

11. ENTRETIEN DES ÉDIFICES MUNICIPAUX ET DÉNEIGEMENT DES PERRONS

- 18-226** Proposé par monsieur Gervais Parent
Appuyé par monsieur Gérard Desjardins
Et résolu unanimement :
QUE le conseil accepte l'offre de service de monsieur Raoul Garon pour l'entretien des édifices municipaux et le déneigement des perrons.

OFFRE DE SERVICES À CONTRAT

Pour entretien des édifices municipaux :

- Salle municipale : 75\$ comprenant les produits de nettoyage
- Centre communautaire : 15\$ par local

Pour le déneigement des perrons

14\$ de l'heure

12. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 227 / AMENDEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX

RÈGLEMENT NO 227

18-227 AMENDEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le 7 octobre 2016 le règlement no 220 ayant pour titre Code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux de Saint-Charles-Garnier;

ATTENDU le 19 avril dernier le Projet de loi 155 (Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec) a été sanctionné;

ATTENDU QU'une des modifications prévoit que le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux doit établir des règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi (art. 178 PL 155);

ATTENDU QU' un avis de motion concernant ce règlement a été donnée à la séance du 2 novembre par le conseiller monsieur Gérard Desjardins;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par le conseiller, monsieur Gérard Desjardins à la même séance du 2 novembre 2018

EN CONDÉQUENCE :

Proposé par monsieur Denis Blanchette
Appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
Il est résolu unanimement :

ARTICLE 1 AMENDEMENT

AJOUTER à l'article 5 du règlement no 220 les règles de conduite :

5.7 OBLIGATIONS PARTICULIÈRES

Dans les douze (12) mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

1. **Le directeur général**
2. **Le secrétaire-trésorier**
3. **Le trésorier**
4. **Le greffier**
5. **De même que leurs adjoints**

D'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que ces derniers ou toute autre personne tirent un avantage indu de leurs fonctions antérieures.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

13. ADOPTION DE LA POLITIQUE VISANT À PRÉVENIR ET À CONTRER LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

- 18-228** Proposé par monsieur Denis Blanchette
Appuyé par monsieur Gervais Parent
Et résolu unanimement :
QUE le conseil approuve et adopte la politique visant à prévenir et à contrer le harcèlement psychologique.

QUE la direction générale est responsable de l'application de la présente politique.

14. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT NO 228 CONCERNANT L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE SOUPAPE DE SÛRETÉ (CLAPET DE NON-RETOUR) À L'ÉGARD DE TOUT IMMEUBLE DESSERVI PAR LE SERVICE D'ÉGOUT MUNICIPAL

Avis de motion AVIS DE MOTION avec dispense de lecture lors de son adoption, est donné par le conseiller monsieur Rodrigue Ouellet qu'il sera adopté, à une séance subséquente, **le règlement numéro 228** concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout pluvial.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 228 CONCERNANT L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE SOUPAPE DE SÛRETÉ (CLAPET DE NON-RETOUR) À L'ÉGARD DE TOUT IMMEUBLE DESSERVI PAR LE SERVICE D'ÉGOUT MUNICIPAL

Le conseiller monsieur Rodrigue Ouellet dépose le projet de règlement no 228 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

15. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Tel que requis à l'article 358 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, chaque membre du Conseil municipal doit chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de son élection, déposer devant le Conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il y a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité, de la municipalité régionale de comté et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité.

Les membres du Conseil municipal suivants ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

Maire	:	Jean-Pierre Bélanger
Conseiller poste # 1	:	Bruno Roy
Conseiller poste # 2	:	Gérard-Philippe Desjardins
Conseiller poste # 3	:	André Blouin, (le 5 décembre 2018)
Conseiller poste # 4	:	Rodrigue Ouellet
Conseiller poste # 5	:	Denis Blanchette
Conseiller poste # 6	:	Gervais Parent

16. DÉTERMINER LA DATE DE L'ADOPTION DU BUDGET 2019

18-229 Proposé par monsieur Denis Blanchette
Appuyé par monsieur Gervais Parent
Et résolu unanimement :
QUE le conseil municipal présentera et adoptera le 19 décembre prochain, le budget de l'année 2019. Les délibérations du conseil municipal et la période de questions porteront exclusivement sur le budget.

17. DOSSIERS DES ÉLUS

18. VARIA

1. ADOPTION DE LA GRILLE DES SALAIRES, LOCATION DES VÉHICULES ET DES LOCAUX

18-230 Proposé par monsieur Denis Blanchette,
Appuyé par monsieur Gervais Parent
Et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Charles-Garnier adoptent la grille des salaires, la location des véhicules et des locaux pour l'année 2019.

2. FORMATIONS

Messieurs Denis Blanchette et Bruno Roy ont de l'intérêt pour participer à des formations offertes à la MRC de La Mitis.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

18-231 Proposé par monsieur Rodrigue Ouellet
Appuyé par monsieur Gérard Desjardins
Et unanimement résolu de lever la séance à 20h40.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.